



Coups sur un adolescent de 16 ans

Par **Madoue**, le **04/12/2017** à **22:39**

Bonjour,

Un homme ivre de 35 ans a donné des coups de poing à mon ami de 16 ans, sans raison. Mon ami a peur de porter plainte. Que risque cet homme ?

J'ai appris, en plus, qu'il est éducateur sportif en boxe et donne des cours dans une association.

Merci.

Par **Visiteur**, le **05/12/2017** à **07:04**

Bjr,

De mon point de vue, ce n'est pas ce que risque l'auteur des faits qui importe, mais le besoin...ou pas... de faire justice.

Il risque selon le cas.. jusqu'à

Les violences sont légères?

750€"d'amende ou plus

Les violences ont entraîné une longue incapacité?

Grosse amende et prison avec sursis ou sans

Par **Madoue**, le **05/12/2017** à **11:46**

Bonjour,

Il y a avait plusieurs témoins. Est ce que les temoins peuvent porter plainte ?

Il vient d'avoir son diplôme de jeps. Peut on le laisser exercer (il est agressif) ?

Merci

Par **chaber**, le **05/12/2017** à **11:59**

bonjour

les témoins sont là pour témoigner. Seule la victime peut déposer plainte en mentionnant les témoins